



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

La Poste

Question écrite n° 126834

Texte de la question

M. François Cornut-Gentile interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le service public postal. 130 000 boîtes aux lettres de rue constituent le parc géré par le groupe LA POSTE. La présence dans chaque commune d'au moins une boîte postale est la garantie de la pérennité d'un service public postal de proximité. Cependant, de nombreuses communes sont composées de plusieurs hameaux distants parfois de plusieurs kilomètres. Le principe d'une boîte postale par commune ne répond plus alors à la nécessaire proximité. En conséquence, il lui demande de préciser les mesures prises par le Gouvernement pour garantir la pérennité d'un service public postal de proximité par le maintien de boîtes postales dans des hameaux isolés.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentile](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126834

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 788

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)